



Accusés d'avoir extorqué 208 millions de Fcfa à plusieurs de leurs ouailles, les deux pasteurs qui ont décidé de saisir la justice ivoirienne pour dénoncer les arnaqueurs de l'opération Forex Trading, ont été blanchis et innocentés par une décision du Tribunal de Yopougon.

Ambiance de fête ce dimanche 5 août 2018 à la Cathédrale de la Foi sis au lieu dit Texaco omnisport à Yaoundé. Entre chants de louanges et d'adoration, prières de remerciements au Très-Haut et célébration en fanfare, les fidèles sont en liesse. Le culte ce jour, a duré plus qu'il n'en fallait. A 14h, la fête est loin d'être terminée.

En ce « jour de gloire », ces hommes et femmes commémorent dans allégresse la bonne nouvelle qui est tombée depuis le 30 juillet dernier. Au terme de plusieurs mois de procès, la justice ivoirienne a déclaré Kamdem Dieunedort Nounnga et Yoro Patrick « non coupable » des faits d'escroquerie qui leur sont reprochés jusqu'ici.

En d'autres termes, les deux « hommes de Dieu » sont blanchis, innocentés et voient donc leur honorabilité recouvrée. A contrario, les sieurs Koukouyi Divine Segla et Kouakou Kouadio Nathan-présentés comme les arnaqueurs ayant monté de toutes pièces ce puzzle à travers lequel ils se sont servis des deux pasteurs comme des cobayes-sont condamnés à une peine maximale de 20 ans de prison ferme et le remboursement de la somme extorquée de 208

millions de Fcfa aux souscripteurs camerounais et étrangers. Placements financiers

D'ailleurs, apprend-on de nos confrères ivoiriens, une procédure vient d'être enclenchée pour la saisine de plusieurs biens leur appartenant pour débiter les remboursements. A la manœuvre, le Cabinet de Me Firmin Koffi et associés. Jusqu'ici, de nombreuses victimes étaient traînés dans tous les sens pour réclamer cet argent mais après le verdict du tribunal de Yopougon, le meilleur moyen de recouvrer les fonds serait pour les victimes de se rapprocher dudit cabinet basé en Côte d'Ivoire qui aura mené toute l'opération judiciaire jusqu'à ce jour.

C'est donc la fin d'un feuilleton qui a commencé en 2016, à travers une rencontre fortuite de Dieunedort Kamdem et une certaine Murielle Suzanne Akande et plusieurs autres individus.

Venus assister à plusieurs prêches à la Cathédrale de la Foi, ces derniers en profiteront pour approcher l'homme de Dieu aux fins de lui proposer une affaire qui selon eux, serait fructueuse et rémunératrice, tant pour lui que pour l'ensemble des membres de sa chapelle. Durant les échanges, ils expliquent au pasteur qu'il s'agit de placements financiers sur les marchés où les fidèles pourront investir de l'argent et en tirer de gros bénéfices. Sur le coup, Kamdem est séduit par cette sollicitation.

Il acceptera alors une rencontre dans un hôtel de la place pour être mieux édifié. Au sortir des échanges, il va s'engager immédiatement à souscrire d'abord lui-même des parts d'actions avec cette structure en paraphant un contrat qui sanctionnait le versement effectif de plusieurs millions de Fcfa pour commencer. C'est donc ainsi que va naître cette relation souscripteurs et entreprise.

Supercherie Dieunedort Kamdem par ailleurs propriétaire des radios Dunamis Fm et de la chaîne de télévision Kanodi Tv, va débiter par là pour appeler les Camerounais à profiter comme lui de cette manne divine. Les premiers paiements se dérouleront normalement et les « affairistes » de Gesem, cherchant à étendre leur entreprise vont directement s'adresser aux paroissiens au sujet des souscriptions. Ce n'est que des mois plus tard, qu'ils découvrent la supercherie puisque les difficultés de paiements commencent à peser et à faire les gorges chaudes. Saisissant le taureau par les cornes, l'homme qui a récemment fait l'objet d'un avis de recherche sur toute l'étendue du territoire camerounais, va prendre ses responsabilités en déposant une première plainte auprès du procureur le 31 mars 2017. Plainte dans laquelle il sollicite qu'une enquête soit ouverte afin d'éviter toutes malversations à l'avenir.

Par la même occasion, il demande à ses paroissiens de ne plus investir de leur argent dans cette structure et sollicite le procureur de la République aux fins que soient interpellés les responsables de cette affaire (qui étaient encore au Cameroun au moment des faits).

Après investigations faites, il est établi que cette société s'est installée au Cameroun en déclarant être une société enregistrée et créée en Côte d'Ivoire avec un dossier fiscal en bonne et due forme tel que le relève leur N° de registre de commerce, (N° CI-ABJ-2016-B-21232) du registre de commerce de la Côte d'Ivoire. Dans une communication à l'adresse de ses ouailles et ses nombreux sympathisants, Dieunedort Kamdem se dit plus serein et annonce son retour au pays pour bientôt.

Just wait !

Messenger